

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Option 3 (Specialised Minor)		2010-2011
Code S.ER.SO.3128.F.10		Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	Type de module <input type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input checked="" type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne	
2 Organisation		Crédits ECTS * 10 ECTS		
		Langues(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> bilingue <input type="checkbox"/> espagnol <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> mandarin		
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie. E. Communiquer et collaborer avec les usager·ère·s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession. I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
Buts				
Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie sur le plan des connaissances, sur le plan personnel et réflexif, sur le plan des techniques d'interventions et sur le plan des relations internationales. Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Unité 1. Orthèses II (L. Rouge, L. Munier), 1 ECTS Unité 2. Orthèses du membre inférieur (MI) (B. Cavin, P. Ravez), 1 ECTS Unité 3. Supervision optionnelle (V. Stucki), 1 ECTS Unité 4. Marionnettes (G. Ansermin), 1 ECTS Unité 5. Conduite automobile (I. Margot-Cattin, P. Margot-Cattin, P.-A. Comte, M. Alder, X. Tornay, C. Schelling, P. Baracchi), 2 ECTS Unité 6. Technique mosaïque et bijoux (M. Menoud), 2 ECTS Unité 7. Séminaire care et genre (M. Modak), 1 ECTS Unité 8. Séminaire avancé de méthodologie (L. Oppizzi, M. Bertrand-Leiser), 1 ECTS Unité 9. Dossiers thématiques et activités spéciales (S. Meyer), 5 ECTS Unité 10. ENOTHE (I. Margot-Cattin), participation : 1 ECTS, préparation d'atelier : 3 ECTS Unité 11. Humanitaire et ONG (J.-M. Boivin), 1 ECTS Unité 12. Exposition (V. Stucki, D. Pellaud), 1 ECTS				
Modalités pédagogiques générales				
Les étudiant·e·s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir 10 ECTS et s'y inscrivent. Les étudiant·e·s inscrits sont tenus de suivre l'unité choisie. La participation est obligatoire aux unités choisies. Cours ex cathedra, Atelier, Recherches documentaires, Visite, Supervision, Séminaire				
Détail des unités				
Veuillez vous référer au fichier sur Cyberlearn				

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Option 3 (Specialised Minor)** **2010-2011**

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

Formes générales

Modalités d'évaluation variables selon les unités : production d'objets, participation, présentation à la classe, dossiers
La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignements choisis par l'étudiant-e. Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.

Présence et participation. Qualité des travaux effectués et rendus.

Les documents sont à rendre pendant le cours ou en semaine 7 au plus tard. Si l'étudiant-e n'a pas présenté suffisamment de cours ou de dossiers thématiques et d'activités spéciales pour obtenir 10 ECTS, la note du module n'est pas calculée, mais le module n'est pas en remédiation. Un dossier non-rendu dans une unité qui comprend des cours, entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. Un dossier thématique non-rendu ne permet pas l'octroi des crédits de celui-ci.

Détails des buts et critères d'évaluation des unités

Veuillez vous référer au fichier sur Cyberlearn

Modalités spécifiques d'évaluation des unités

Unité 1. Participation et réalisation d'orthèses

Unité 2. Participation et réalisation d'orthèses

Unité 3. Compte rendu écrit de trois à cinq pages

Unité 4. Présentation d'une histoire à l'ensemble de la classe en indiquant les constituants thérapeutiques.

Unité 5. Examen oral en semaine 7

Unité 6. Réalisation de plusieurs objets. Réalisation d'une fiche réflexive sur un objet à choix

Unité 7. Séminaire

Unité 8. Document écrit et présentation orale

Unité 9. Dossier

Unité 10. Les crédits sont acquis dès que la présentation et la présence au congrès ont été attestés. La note attribuée à l'unité d'enseignement est la note finale du module.

Unité 11. Participation. La note attribuée à l'unité d'enseignement est la note finale du module.

Unité 12. Version courte : présentation orale. Version longue : Attestation de la personne supervisant l'exposition. La note attribuée à l'unité d'enseignement est la note finale du module.

7 **Modalités de remédiation ***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

La note du module est calculée lorsque 10 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés. Toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s.

La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. Les dossiers thématiques sont corrigés. Les ECTS des dossiers non rendus ne sont pas comptabilisés.

Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement faits sont terminés.

Semaine 27 ou 37 selon les unités d'enseignement. Mais il ne peut y avoir de remédiation si l'étudiant-e n'a pas présenté au minimum 10 ECTS.

8 **Remarques**

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'inscrivent pour 10 ects au minimum, y compris les dossiers thématiques et activités spéciales, ainsi que la supervision optionnelle, pour lesquelles les inscriptions sont gérées à d'autres moments dans la formation.

En raison des limites informatiques imposées, certains contenus du descriptif ont été supprimés.

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

MARGOT-CATTIN Isabel

Descriptif validé le *

27.09.2010

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)		2010-2011
Code S.ER.SO.3130.F.10	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 9 ECTS	Langues(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.				
Buts				
Comprendre l'importance de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail afin de préserver la santé des salariés et l'implication du rôle de l'ergothérapeute dans ce secteur d'activité. Analyser des situations de travail en décortiquant les différentes tâches de l'activité afin de mettre en évidence les contraintes et proposer des pistes d'amélioration. Proposer différentes pistes d'intervention en ergothérapie en prévention ou en réinsertion pour faciliter le maintien, le retour au travail ou la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale. Acquérir des techniques et présentation d'outils permettant d'analyser et d'intervenir de façon pertinente sur l'environnement du travail ou d'analyser les capacités et performances des personnes (WRI, WEIS, Melba, Ida, Méthode Rula, ESAP, OREGÉ) Approfondissement de l'approche ergonomique. Différencier les différents types de risques psychosociaux et leurs effets sur la santé et identifier une démarche globale de dépistage, d'évaluation et de prévention. Définir les troubles musculosquelettiques, et proposer des stratégies de prévention. Actualiser ces connaissances sur l'assurance invalidité et comprendre les collaborations possibles pour les ergothérapeutes. Comprendre le concept de la participation sociale des personnes atteintes de troubles psychiques et connaître différents modèles et moyens pour la favoriser. L'accent est mis tout au long du module sur la relation entre le travail en tant qu'activité et la santé, le rapport entre l'organisation du travail, l'environnement, les conditions de travail et ses effets délétères sur la santé.				

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2010-2011
5	<p>Contenu et formes d'enseignement *</p> <p>Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de la promotion en entreprise (Sereda M.) Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux (Gonik V. Monin M.) Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail (Issenhut M. Cuennet A., Montcharmont J., Lettelier V., Benoit D., Zbinden B., Spagnoli D., Stucki V., Dutoit M, Wermelinger A, Monin M) Unité 4. Supervision obligatoire</p> <p>Modalités pédagogiques générales 144h cours et expérimentations Cours magistraux, expérimentations, discussion, laboratoires, lectures, travail de groupe Observation et analyse de situations à partir de vidéo, de vignettes cliniques et en situation réelle. Entretiens</p> <p>Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de la promotion en entreprise Comprendre l'évolution des conditions de travail dans le monde de l'entreprise et l'impact sur la santé des employés. Connaître les bases de la santé au travail en suisse. Définir le concept de promotion de la santé en entreprise versus gestion de la santé en entreprise et comprendre son évolution. Démontrer les collaborations possibles de l'ergothérapeute avec les différents partenaires de l'entreprise.</p> <p>Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux Différencier les différents types de risques psychosociaux et leurs effets sur la santé. Identifier une démarche globale de prévention et analyser les différentes phases en lien avec le rôle et la participation de l'ergothérapeute. Présentation de différents modèles de santé au travail en lien avec le stress (Karasek, Siegrist). Définir les troubles musculosquelettiques, proposer des pistes de prévention en tenant compte de "l'European guidelines" pour la prévention des TMS. Développer des notions théoriques autour du harcèlement, du mobbing, du stress, de l'épuisement professionnel. Construire et exécuter une action de prévention.</p> <p>Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail Cette unité permet de mettre en lien l'environnement, l'activité, les exigences économiques du travail et les capacités des individus. Analyser les capacités de l'individu pour une tâche donnée. Reconnaître la marge de manoeuvre et l'importance de celle-ci pour le retour au travail. Apport de la théorie cognitive comportementale dans le retour au travail des douloureux chroniques. Approfondir l'approche ergonomique, mettre en évidence les facteurs individuels et organisationnels à l'origine des problèmes. Découvrir différents modèles en réhabilitation psychosociale (le modèle du rétablissement, le soutien à l'emploi). Découvrir et apprendre à utiliser différentes méthodes et instruments pour évaluer les performances et l'environnement des personnes avec des troubles psychiques, dans un but de (ré)insertion socioprofessionnelle. Comprendre la démarche ergothérapeutique pour établir un programme d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle en tenant compte des paramètres personnels et des ressources contextuelles. Le cours de Mme Wermelinger sera donné en anglais.</p> <p>Unité 4. Supervision obligatoire Eprouver ses aptitudes et compétences en repérant celles à développer. Faciliter une réflexion sur son attitude professionnelle. Situer ses propres ressources et limites. S'auto-évaluer en clarifiant et déterminant le sens et les exigences de ses actions professionnelles. Se positionner de manière adéquate dans la relation thérapeutique. Les contenus sont convenus entre l'étudiant-e et le ou la superviseur-e. Ils concernent des situations d'apprentissage plus particulièrement en formation pratique dans lesquels, l'étudiant-e se trouve. La supervision à un statut de stricte confidentialité vis-à-vis de tiers, y compris de l'employeur et de l'école. L'étudiante-e se conforme aux directives d'application de la supervision pédagogique.</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2010-2011
6	Modalités d'évaluation et de validation *		
	Buts de l'évaluation		
	Vérifier l'intégration des concepts, des connaissances, vus en cours. Etre capable d'élaborer un projet de prévention personnalisé en synthétisant et en s'appropriant certains contenus de cours.		
	Formes générales		
	Elaboration d'un travail à choix pour la validation du module, soit à partir d'observations sur le terrain et d'intervention dans le domaine de la santé physique au sein d'une entreprise en intégrant les connaissances pertinentes abordées dans tout le module, soit à partir de l'élaboration d'une vignette clinique dans le domaine de la santé mentale, description d'une partie d'un parcours de réinsertion socioprofessionnelle d'un usager ou d'une usagère et de l'intervention du travail de l'ergothérapeute dans cette situation. Ce travail fait l'objet d'une évaluation orale devant des experts et d'un dossier écrit (max. 5 pages) permettant d'approfondir une partie de l'évaluation orale. Le dossier écrit est à rendre et présenté oralement à la semaine 7. Elaboration d'un projet de prévention au fil du module avec une présentation pratique d'une partie du projet en 1/3 de classe lors des ateliers de prévention . Le dossier compte pour 3/4 de la note du module Le projet de prévention et sa présentation compte pour 1/4 de la note du module		
	Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de la promotion en entreprise		
	Comprendre les différents concepts de l'unité afin de pouvoir les utiliser et les intégrer dans les différentes phases d'une intervention en santé au travail.		
	Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Pour le dossier: qualité du transfert de données théoriques sur un cas réel d'entreprise et intégration et synthèse des concepts clés de l'unité au travers du dossier.		
	Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux		
	Connaitre les risques psychosociaux liés au travail et comprendre leurs répercussions sur la mise en oeuvre de stratégies de prévention. Comprendre les relations entre les concepts des autres unités d'enseignements du module. Intégration des concepts dans l'élaboration d'un projet de prévention.		
	Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Intégration et synthèse des concepts clés de l'unité au travers de l'élaboration du projet. Qualité du projet et qualité de la présentation orale (animation) d'une partie du projet.		
	Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail		
	Effectuer une analyse de situation directement sur le terrain et proposer des pistes d'intervention (dossier). Etre capable de différencier différentes phases du processus de réhabilitation, réinsertion socioprofessionnelle et d'identifier le type de prestations en adéquation.		
	Unité 3. modalités spécifiques d'évaluation		
	Elaboration d'un travail à choix pour la validation du module à partir : - d'observations sur le terrain et d'intervention dans le domaine de la santé physique au sein d'une entreprise. ou - de l'élaboration d'une vignette clinique dans le domaine de la santé mentale, description d'une partie d'un parcours de réinsertion socioprofessionnelle d'un usager ou d'une usagère et de l'intervention du travail de l'ergothérapeute dans cette situation. Ce travail fait l'objet d'une évaluation orale devant des experts et d'un dossier écrit (max. 5 pages) permettant d'approfondir une partie de l'évaluation orale.		
	Unité 4. Supervision obligatoire		
	Vérifier la réalisation de la supervision Modalité selon relevé communiqué à l'école La supervision ne peut pas être effectuée au-delà de la période de formation pratique de niveau III.		
7	Modalités de remédiation *	7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible
	<input type="checkbox"/> pas de remédiation		<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	Autres modalités de remédiation		
	La supervision ne peut pas être effectuée au-delà de la période de formation pratique de niveau III.		
8	Remarques		
	En raison des limites informatiques imposées, certains contenus du descriptif ont été supprimés.		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. Le dossier ainsi que le projet de prévention sont représenté uniquement à l'écrit La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. Semaine 27		
9	Bibliographie		
10	Enseignants		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2010-2011
	Nom du responsable de module * MONIN Michelle		
	Descriptif validé le * 4.10.2010	Descriptif validé par * MEYER Sylvie	

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module 2010-2011

**Formation pratique niveau III
(Advance Core)**

<p>Code S.ER.SO.3132.F.10</p> <p>Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne</p>
--	---	---	--

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 23 ECTS</p>	<p>Langue(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> bilingue <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> mandarin</p>	<p><input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> espagnol <input type="checkbox"/> italien</p>
--	--	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
- B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
- C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.
- D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.
- E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
- F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnel-le-s dans le cadre d'organisations ou d'institutions.
- G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.
- H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.
- I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts

La troisième période de formation pratique met particulièrement l'accent sur la mise en place de programmes ou de projets destinés à des populations spécifiques (en service de réadaptation, dans la communauté, dans des lieux d'hébergement, en milieu scolaire...), l'inscription de l'institution dans le réseau sanitaire et social, le financement des prestations, la promotion de la profession auprès du public, des autorités et des partenaires, les démarches qualité.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau III (Advance Core)	2010-2011
---	---------------------------	---	------------------

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 : Formation pratique III (Consolidation), 21 ECTS (praticiens formateurs, praticiennes formatrices)
Unité 2 : Analyse de pratique, 2 ECTS (C. Ecuyer, C. Genet, M. Monin, S. Ray-Kaeser)

Modalités pédagogiques générales semestre 6, semaines 8 à 24

La formation pratique de niveau III comprend 17 semaines d'exercice de l'ergothérapie, une session de préparation avant le stage et deux fois deux jours consécutifs d'analyse de pratique durant le stage et une session au terme de celui-ci, ainsi que la production d'un programme. Tous les documents sont accessibles sur moodle.

Unité 1. Formation pratique III (Consolidation)

Engagement dans les activités d'un service d'ergothérapie.
Suivre des cas complexes en recourant aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
Développer des programmes ou des projets d'intervention destinés à des populations.
Gérer un service, du matériel, des commandes, des dossiers d'utilisateur-s.
Gérer des contacts avec des autorités.
Engager des démarches envers le public.
Connaître le financement des prestations du service.
Participer aux démarches qualité.
En fin de période, le charge de travail est proche de celle d'un-e ergothérapeute diplômé-e débutant-e.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Apprentissages dans le milieu de pratique effectués sous supervision directe des praticiens formateurs, praticiennes formatrices, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO "ainsi qu'au "Contrat pédagogique tripartite".

Unité 2. Analyse de pratique

Les analyses de pratique permettent l'acquisition d'une vision étendue de l'ergothérapie telle qu'elle est pratiquée dans divers milieux hospitaliers autant que communautaires.
Elles permettent d'exercer un regard réflexif sur la pratique et de traiter de manière approfondie des thèmes, amenés par les étudiant-e-s, issus de leur expérience ou du rapport de stage. Ces thèmes peuvent porter sur l'inscription de l'institution dans le réseau sanitaire et social, le financement des prestations, la promotion de la profession auprès du public, des autorités et des partenaires, les démarches qualité. Les enseignant-e-s privilégient notamment les thèmes qui portent sur la complexité des situations, la pratique probante, les programmes destinés à une population dans des conditions de santé particulières.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

40 h. (4 h. de préparation des objectifs de stage, 2x2 jours durant le stage et un demi-jour au retour du stage), une visite de stage.
3 groupes sont constitués et stabilisés pour l'ensemble des analyses de pratique du stage.
Les analyses de pratique sont organisées sous forme de discussions, débats, travaux de groupe, tutorat.
La première session s'appuie sur le rapport de stage présentant une analyse de cas, la deuxième session sur le rapport de stage présentant un programme ou un projet destiné à une population dans des conditions de santé particulières.
La description des analyses de pratique, du rapport de stage et du programme figure dans le document "Analyses de pratique niveau III".

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau III (Advance Core)	2010-2011
6	Modalités d'évaluation et de validation *		
	<p>Buts de l'évaluation L'évaluation vérifie que l'étudiant-e a acquis les compétences requises pour ce niveau de stage, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La capacité de construire des programmes s'adressant à une population dans une condition de santé particulière. - La capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute. - La capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute. - La capacité à travailler de manière indépendante et non seulement sous la direction d'un-e autre ergothérapeute. <p>Formes générales La formation pratique vaut 21 ECTS; 21/23 de la note du module, noté en pourcentage de réussite. Les analyses de pratique valent 2 ECTS; 2/23 de la note du module, noté au 1/4 de point. L'évaluation de la partie pratique du module est confiée aux praticiens formateurs et praticiennes formatrices, sur la base du "Formulaire d'évaluation de la formation pratique" et du "Contrat pédagogique tripartite". L'évaluation des analyses de pratique est réalisée par les enseignant-e-s de l'école. L'absence aux analyses de pratique quelle qu'en soit la raison entraîne un 0. Le rapport de stage ou le programme non rendu à la semaine 37 entraîne un F au module de formation pratique niveau III. Si le programme contribue à l'échec du module, il peut être corrigé.</p> <p>Unité 1. Formation pratique III (Consolidation) Vérifier l'atteinte des 9 compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. Vérifier les capacités de l'étudiant-e à remplir de façon autonome l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute L'évaluation revêt une forme orale, à partir du formulaire d'évaluation de la formation pratique, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO", ainsi qu'au contrat pédagogique tripartite. Au début de la formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en consultant l'étudiant-e et en tenant compte des objectifs qu'il ou elle a rédigés, établit les attentes et les précise sur le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Au milieu de la période de formation pratique, une évaluation intermédiaire, à visée formative, est faite. Toute évaluation négative à mi-stage nécessite la visite immédiate de l'enseignant-e de l'école. Au terme de la période de formation pratique (au début de la dernière semaine de stage) le praticien formateur ou la praticienne formatrice évalue les performances de l'étudiant-e et les comparent aux attentes (évaluation sommative). Si l'on s'achemine vers une évaluation négative, l'évaluation finale doit se faire en présence de l'enseignant-e de l'école.</p> <p>Unité 2. Analyse de pratique Vérifier la capacité de réaliser une démarche théoriquement et scientifiquement fondée, centrée sur le client-e et adaptée à son contexte de vie. Vérifier la capacité de proposer un programme adapté à une population d'utilisateur-s et à leur contexte de vie. Vérifier la capacité d'énoncer et de porter un regard critique sur les compétences acquises au terme de la formation. Les critères d'évaluation portent sur la présence et la participation, sur la qualité et la pertinence des analyses présentées relatives à la situation et au programme. Les critères spécifiques figurent dans le formulaire d'évaluation des analyses de pratique et des rapports, niveau III et du document Analyse de pratique niveau III. L'analyse de situation doit être rendue lors de la deuxième session d'analyse de pratique, le programme la semaine 27. La non reddition de ces documents à la semaine 37 entraîne la non validation du module Formation pratique niveau III (échec).</p>		
7	Modalités de remédiation *	7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	<p>Autres modalités de remédiation L'échec du module entraîne sa répétition, dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique</p>		
8	Remarques		
	En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	Bibliographie		
10	Enseignants		
	<p>Nom du responsable de module * JAQUES Michel</p> <p>Descriptif validé le * 10.01.2011</p>		
	<p>Descriptif validé par * MEYER Sylvie</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module		Cadre légal et gestion (Advanced Core)		2010-2011
Code	S.ER.SO.3229.F.10		Type de formation *		
			<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau			Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle
<input type="checkbox"/> module de base			<input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement				<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé				<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé					<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne
2 Organisation					
Crédits ECTS *	8 ECTS		Langues(s)		
			<input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> bilingue <input type="checkbox"/> espagnol <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> mandarin		
3 Prérequis					
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre					
Autres prérequis					
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *					
Compétences visées					
A. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.					
B. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.					
C. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.					
Buts					
Comprendre les conditions générales réglementaires d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante.					
Situer ses responsabilités professionnelles.					
Elargir son expérience au contexte suisse.					
Unité 1. Exercice de la profession					
Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie.					
Etre en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances.					
Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.					
Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service.					
Connaître l'organisation de la profession.					
Unité 2. Action professionnelle et responsabilité					
Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes.					
Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.					
Unité 3. Mobilité					
Avoir un aperçu d'un autre programme de formation à l'ergothérapie en Suisse,					
Avoir un aperçu prospectif du développement théorique et pratique de l'ergothérapie en suisse romande,					
Situer le développement de l'ergothérapie dans le contexte du développement des professions de la santé,					
Augmenter sa capacité à exposer des éléments de sa profession					

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Cadre légal et gestion (Advanced Core)	2010-2011
5	<p>Contenu et formes d'enseignement *</p> <p>Unité 1. Exercice de la profession (D. Bättig, V. Beez, V. Bertschi, D. Bouchard, B. Caubel, N. Chabloz, T. Favret, E. Henny, N. Gaillet, A.-Cl. Griesser, Y. Kühne, S. Lubrano, Ch. Messiaux, V. Messiaux, S. Meyer) 4 crédits.</p> <p>Unité 2. Action professionnelle et responsabilité (C. Bovay) 2 crédits.</p> <p>Unité 3. Mobilité (S. Meyer). 2 crédits.</p> <p>Modalités pédagogiques générales 100 heures de cours et 5 jours de mobilité Cours magistraux, lectures, exercices, séminaires et débats, travaux de groupe Présence obligatoire</p> <p>Unité 1. Exercice de la profession Droits de pratique cantonaux, lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances (N. Chabloz, V. Messiaux; V. Beez). 12 heures. Responsabilité civile (E. Henny). 6 heures. Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances (B. Caubel). 12 heures. Concepts de base des systèmes qualité (Ch. Messiaux, D. Bättig). 8 heures. Itinéraires cliniques (A.-Cl. Griesser, D. Bouchard). 4 heures. Réseaux de soins (Y. Kühne). 2 heures. Systèmes de Classification des Patients (N.Kühne). 2 heures. Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue (S. Meyer, S. Lubrano, N. Gaillet). 16 heures. Présentation de l'Association suisse des ergothérapeutes (V. Bertschi). 2 heures. CV et entretien d'engagement (T. Favret). 2 heures.</p> <p>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques 64 h</p> <p>Unité 2. Action professionnelle et responsabilité Modernité et éthique La responsabilité Déontologie et éthique Méthodologie Bioéthique</p> <p>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques 36 h.</p> <p>Unité 3. Mobilité Prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la filière de Winterthur grâce à des échanges avec les étudiant-e-s de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement de la pratique et de la théorie de l'ergothérapie et envisager le futur et mettre la profession en perspective à l'aide d'un discours sociologique sur les professions. Concevoir la présentation d'un poster scientifique et le réaliser.</p> <p>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques 5 jours à la Zürcher Hochschule Winterthur pour la moitié des étudiant-e-s de Lausanne et 5 jours à Lausanne pour la moitié des étudiant-e-s de Winterthur. Cours magistraux et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en allemand à Winterthur et en français à Lausanne, les étudiant-e-s peuvent s'exprimer en français ou en allemand.</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Cadre légal et gestion (Advanced Core)	2010-2011
6	<p>Modalités d'évaluation et de validation *</p> <p>Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours ou les ateliers.</p> <p>Formes générales La note obtenue pour l'unité Action professionnelle et responsabilité vaut &#188; de la note du module. La note obtenue pour l'unité Exercice de la profession vaut 1/2. L'unité Mobilité vaut 1/4.</p> <p>Unité 1. Exercice de la profession Buts et critères Vérifier la capacité des étudiants à traiter de situations pratiques à l'aide des concepts acquis durant les cours. Exactitude et qualité de la réponse, qualité de la présentation.</p> <p>Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation Présentation à la classe, par groupe de deux. Les étudiant-e-s développent avec un support visuel (powerpoint ou transparents) sur la base des question posées. Des vignettes préparées par les divers enseignant-e-s du cours sont soumises aux étudiant-e-s durant la semaine 51. Les étudiant-e-s par groupes de deux se répartissent les vignettes. Au cours de la même journée, en semaine 7, chaque groupe présente son travail durant 20 min. à la classe à l'aide d'un support visuel et devant les enseignant-e-s.</p> <p>Unité 2. Action professionnelle et responsabilité Vérifier la capacité d'analyser une situation professionnelle sous l'angle éthique. Qualité de la situation présentée, clarté de la présentation et structure du débat.</p> <p>Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation Présentation orale, au fil du cours et par groupe de quatre, d'une situation éthique et animation d'un débat avec l'ensemble de la classe.</p> <p>Unité 3. Mobilité Buts et critères Vérifier la capacité à concevoir une présentation professionnelle Qualité du contenu et de la présentation visuelle du poster ; qualité de l'exposé.</p> <p>Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation Les étudiant-e-s par groupes interécocoles de 4 créent durant la semaine un poster présentant un aspect de leur profession.</p>		
7	<p>Modalités de remédiation *</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>	<p>7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</p> <p><input type="checkbox"/> remédiation possible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation</p> <p><input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>	
<p>Autres modalités de remédiation</p>			
8	<p>Remarques En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité: C. Bovay (Action professionnelle et responsabilité), N. Kühne (Exercice professionnel) ou S. Meyer (Mobilité). La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1ère session. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est refait, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module refait et l'arrêt de la formation. En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.</p>		
9	<p>Bibliographie</p>		
10	<p>Enseignants</p> <p>Nom du responsable de module * Kühne Nicolas</p> <p>Descriptif validé le *</p> <p>Descriptif validé par *</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor		2010-2011
	Code S.ER.SO.3527.F.10	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
	Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 15, al. 1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s"	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne
2	Organisation Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s) <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> bilingue <input type="checkbox"/> espagnol <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> mandarin		
3	Prérequis <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre			
	Autres prérequis			
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.			
	Buts Le travail de bachelor permet : de développer et d'intégrer des savoirs professionnels, de relier la théorie et des situations de terrain, de s'initier à la pratique de la recherche, de renforcer des capacités analytiques, de développer des démarches méthodologiques rigoureuses, de développer la collaboration avec les milieux professionnels, de percevoir les enjeux de la recherche dans le champ du travail social et sanitaire, d'apprendre à tirer parti de résultats de recherches publiées afin d'enrichir les pratiques professionnelles, de développer sa capacité de communiquer les résultats de son travail sous forme écrite.			
5	Contenu et formes d'enseignement * Modalités pédagogiques générales 25 h d'encadrement, 300 heures de travail.			
	Unité 1. Travail de Bachelor Le travail de bachelor permet à l'étudiante d'approfondir des aspects du champ professionnel. Il vise l'acquisition de méthodes de recherche et à enrichir les connaissances et les pratiques en matière sociale, socioculturelle, éducative et sanitaire. Le travail de bachelor est un document écrit, éventuellement audiovisuel. Il peut être effectué dans le cadre d'une recherche effectuée par un-e professeur-e de l'école ou des partenaires de l'école.			
	Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques Travail individuel ou à deux ou trois personnes, encadré par une-e référent-e et par un-e directeur- trice de travail de bachelor. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école. Le guide de réalisation des travaux de bachelor est accessible sur le site <www.eesp.ch>. Ce guide oriente l'étudiant-e sur les types de travaux possibles, les modalités de réalisation et de validation.			
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier la capacité de l'étudiant-e à entreprendre une démarche de recherche. Modalités : Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent-e et du ou de la directeur-riche et d'un-e expert-e extérieur. Les séances sont organisées par l'étudiant-e. Le travail est déposé en trois exemplaires, six semaines en avance au secrétariat des travaux de bachelor. La séance dure environ 1h30. Les étudiant-e-s-présentent leur travail lors de la soutenance. Si ils ou elles sont plusieurs, chacun-e présente une partie. Les étudiant-e-s répondent aux questions posées par les experts. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées. Quelle que soit la note obtenue, des corrections peuvent être demandées. Les crédits ne peuvent être définitivement attribués tant que les corrections ne sont pas effectuées.			
	Modalités de préparation Les étudiante-e-s se préparent à présenter succinctement leur travail et à répondre aux questions et aux critiques des experts.			
	Critères d'évaluation Qualités formelles du document, construction théorique et conceptuelle, démarche méthodologique appropriée, analyse et perspective professionnelle, processus d'apprentissage. Soutenance du TB : en tout temps, mais pas au-delà des 12 semestres maximum de la formation.			
7	Modalités de remédiation * <input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) * <input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor	2010-2011
----------	---------------------------	----------------------------	------------------

Autres modalités de remédiation

En cas d'une évaluation Fx ou F

Fx : corrections majeures à effectuer et nouvelle soutenance.

F : reprise complète du travail avec ou sans changement de sujet et de direction.

Le travail de bachelor en remédiation doit être soutenu conformément au délai imparti de 12 semestres pour l'ensemble des études sous réserve de l'art. 2 des Directives-cadres d'organisation des études bachelor HES-SO.

8	Remarques
----------	------------------

9	Bibliographie
----------	----------------------

10	Enseignants
-----------	--------------------

Nom du responsable de module *

OPPIZZI Luca

Descriptif validé le *

03.02.2011

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie